C-cap 1

COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION **VMA BE MAINTENANCE**

Forme juridique[1] : **Société anonyme**

Adresse: **BOULEVARD DE L'HUMANITE** N°: **114**

Code postal: **1070** Commune: **Anderlecht**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**

Adresse Internet[2]:

Adresse e-mail[2]:

Numéro d'entreprise **0419.201.534**

DATE **16-02-2024** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne[3] :

[X] les COMPTES ANNUELS en **EURO**[4] approuvés par l'assemblée générale du **16-04-2024**

[X] les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

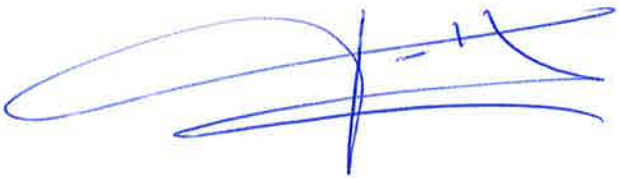
l'exercice couvrant la période du **01-01-2023** au **31-12-2023**

l'exercice précédent des comptes annuels du **01-01-2022** au **31-12-2022**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~[5] identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: **41** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.3, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.4, 6.3.5, 6.3.6, 6.4.1, 6.4.2, 6.5.1, 6.5.2, 6.8, 6.12, 6.17, 6.18.2, 6.20, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15

Signature (nom et qualité)



André VANDENBAUW*
Managing Director
* Progesco bvba/sprl

Signature (nom et qualité)



TRIE BV
Administrateur
Représentée par Thomas Ducamp
Directeur financier

1 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

2 Mention facultative.

3 Cocher les cases ad-hoc.

4 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

5 Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

PROGESCO SRL SRL 0842971669

Boulevard de l'Humanité 114, 1070 Anderlecht, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 15/06/2020, fin: 24/03/2026

Représenté par:

1 VANDENBAUW André

Boulevard de l'Humanité 114 1070 Anderlecht Belgique

OOLU SRL SRL 0729992603

Boulevard de l'Humanité 114, 1070 Anderlecht, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 29/08/2022, fin: 24/03/2026

Représenté par:

1 WOUTERS Joris

Boulevard de l'Huamnité 114 1070 Anderlecht Belgique

ID2ID SRL SRL 0712638214

Boulevard de l'Humanité 114, 1070 Anderlecht, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 29/08/2022, fin: 24/03/2026

Représenté par:

1 HINDRYCKX Marc

Boulevard de l'Humanité 114 1070 Anderlecht Belgique

TRiE SRL 0826.966.669

Kortrijksesteenweg 14, boîte b, 9830 Sint-Martens-Latem, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 31/05/2023, fin: 24/03/2026

Représenté par:

1 DUCAMP Thomas

Boulevard de l'Humanité 114 1070 Anderlecht Belgique

Administrateur

WYNENDAELE Guy

Boulevard de l'Humanité 114, 1070 Anderlecht, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 15/06/2020, fin: 24/03/2026

NICOLAUS Nicolas

Boulevar de l'HUmanité 114, 1070 Anderlecht, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 29/08/2022, fin: 24/03/2026

ET REVISEURS D'ENTREPRISES SRL SRL 0446.334.711

KOUTERVELDSTRAAT 7B, boîte 001, 1831 Diegem, Belgique

Numéro de membre: B00160

Mandat: Commissaire, début: 23/03/2021, fin: 16/04/2024

Représenté par:

1 VAN DOOREN Marnix

KOUTERVELDSTRAAT 7B , boîte 001 1831 Diegem Belgique

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

, Numéro de membre : A01753

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société**,
B. L'établissement des comptes annuels **,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.
** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	1.066.649	1.038.867
Immobilisations incorporelles	6.2	21		
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	1.044.919	1.017.137
Terrains et constructions		22	228.176	215.552
Installations, machines et outillage		23	308.828	281.476
Mobilier et matériel roulant		24	507.915	520.108
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	21.730	21.730
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	21.730	21.730
Actions et parts		284	2.500	2.500
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	19.230	19.230

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	14.093.222	12.545.237
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	7.310.940	11.729.818
Créances commerciales		40	7.162.260	5.536.851
Autres créances		41	148.680	6.192.967
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	6.006.601	2.332
Comptes de régularisation	6.6	490/1	775.681	813.087
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	15.159.872	13.584.104

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	865.556	780.176
Apport	6.7.1	10/11	250.000	250.000
Capital		10	250.000	250.000
Capital souscrit		100	250.000	250.000
Capital non appelé [6]		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	56.751	56.751
Réserves indisponibles		130/1	56.751	56.751
Réserve légale		130	56.751	56.751
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	558.805	473.425
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net [7]		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

6 Montant venant en déduction du capital souscrit.

7 Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	14.294.315	12.803.928
Dettes à plus d'un an	6.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	7.979.539	7.385.689
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	3.730.543	3.419.011
Fournisseurs		440/4	3.730.543	3.419.011
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	1.832.338	1.890.080
Impôts		450/3	814.644	524.124
Rémunérations et charges sociales		454/9	1.017.694	1.365.955
Autres dettes		47/48	2.416.658	2.076.598
Comptes de régularisation	6.9	492/3	6.314.776	5.418.238
TOTAL DU PASSIF		10/49	15.159.872	13.584.104

6 Montant venant en déduction du capital souscrit.

7 Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations			70/76A	25.438.387	21.484.399
Chiffre d'affaires		6.10	70	25.362.703	21.434.577
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)		71		
Production immobilisée			72		
Autres produits d'exploitation		6.10	74	75.683	49.822
Produits d'exploitation non récurrents		6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations			60/66A	23.414.723	19.960.663
Approvisionnements et marchandises			60	10.067.049	8.326.310
Achats			600/8	10.067.049	8.326.310
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)		609		
Services et biens divers			61	3.268.155	3.150.381
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10	62	9.749.213	8.244.024
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	326.146	239.635
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation		6.10	640/8	4.160	314
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	2.023.664	1.523.736

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	134.596	12.335
Produits financiers récurrents		75	134.596	12.335
Produits des immobilisations financières		750	0	12.335
Produits des actifs circulants		751	134.596	
Autres produits financiers	6.11	752/9		
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	45.805	27.162
Charges financières récurrentes	6.11	65	45.805	27.162
Charges des dettes		650	208	280
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	45.596	26.882
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	2.112.455	1.508.909
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77	677.075	450.754
Impôts		670/3	677.075	450.754
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	1.435.380	1.058.154
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	1.435.380	1.058.154

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	1.908.805	1.473.425
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	1.435.380	1.058.154
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	473.425	415.271
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	558.805	473.425
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	1.350.000	1.000.000
Rémunération de l'apport		694	1.350.000	1.000.000
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191P	xxxxxxxxxxxxxx	233.379
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8161	37.589	
Cessions et désaffectations		8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191	270.969	
Plus-values au terme de l'exercice		8251P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8211		
Acquises de tiers		8221		
Annulées		8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice		8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321P	xxxxxxxxxxxxxx	17.827
Mutations de l'exercice				
Actés		8271	24.965	
Repris		8281		
Acquis de tiers		8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321	42.792	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22)	228.176	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8192P	xxxxxxxxxxxxxx	829.055
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8162	136.747	
Cessions et désaffectations		8172		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8192	965.801	
Plus-values au terme de l'exercice		8252P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8212		
Acquises de tiers		8222		
Annulées		8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice		8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8322P	xxxxxxxxxxxxxx	547.578
Mutations de l'exercice				
Actés		8272	109.395	
Repris		8282		
Acquis de tiers		8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8302		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8322	656.974	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(23)	308.828	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193P	xxxxxxxxxxxxxx	1.315.948
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8163	179.593	
Cessions et désaffectations		8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193	1.495.541	
Plus-values au terme de l'exercice		8253P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8213		
Acquises de tiers		8223		
Annulées		8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice		8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323P	xxxxxxxxxxxxxx	795.840
Mutations de l'exercice				
Actés		8273	191.786	
Repris		8283		
Acquis de tiers		8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323	987.626	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(24)	507.915	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393P	xxxxxxxxxxxxxx	2.500
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8363		
Cessions et retraits		8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393	2.500	
Plus-values au terme de l'exercice		8453P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8413		
Acquises de tiers		8423		
Annulées		8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice		8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8473		
Reprises		8483		
Acquises de tiers		8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(284)	2.500	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		285/8P	xxxxxxxxxxxxxx	19.230
Mutations de l'exercice				
Additions		8583		
Remboursements		8593		
Réductions de valeur actées		8603		
Réductions de valeur reprises		8613		
Différences de change	(+)/(-)	8623		
Autres	(+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(285/8)	19.230	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8653		

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51		
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Actions et parts – Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53		
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687		
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

	Exercice
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important	
Frais payés d'avance 64.469,14 - Produits acquis 711.212,18	775.681

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	XXXXXXXXXXXXXX	250.000
Capital souscrit au terme de l'exercice	(100)	250.000	

	Codes	Montants	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
Représentation du capital Catégories d'actions			
Actions ordinaires sans désignation de valeur		250.000	1.000
Actions nominatives	8702	XXXXXXXXXXXXXX	
Actions dématérialisées	8703	XXXXXXXXXXXXXX	

Capital non libéré

	Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
Capital non appelé	(101)		XXXXXXXXXXXXXX
Capital appelé, non versé	8712	XXXXXXXXXXXXXX	
Actionnaires redevables de libération			

Actions propres

	Codes	Exercice
Détenues par la société elle-même		
Montant du capital détenu	8721	
Nombre d'actions correspondantes	8722	
Détenues par ses filiales		
Montant du capital détenu	8731	
Nombre d'actions correspondantes	8732	

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion		
Montant des emprunts convertibles en cours	8740	
Montant du capital à souscrire	8741	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742	
Suite à l'exercice de droits de souscription		
Nombre de droits de souscription en circulation	8745	
Montant du capital à souscrire	8746	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747	

Capital autorisé non souscrit

	8751	

Parts non représentatives du capital

	Codes	Exercice
Répartition		
Nombre de parts	8761	
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	
Ventilation par actionnaire		
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	
Nombre de parts détenues par les filiales	8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège statutaire pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
CFE CONTRACTING Avenue Edmond Van Nieuwenhuyse 30 1160 BRUXELLES	1000 ACTIONS			100

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.



ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

	Codes	Exercice
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES *(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)*		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts *(rubriques 450/3 et 178/9 du passif)*		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	179.284
Dettes fiscales estimées	450	635.360
Rémunérations et charges sociales *(rubriques 454/9 et 178/9 du passif)*		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	1.017.694

COMPTES DE RÉGULARISATION

Exercice
6.314.776

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Produit à reporter 826.651,34 Charges à imputer 5.488.124,68

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	134	129
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	131,9	114,0
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	214.448	184.455
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	6.204.714	5.395.334
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	1.933.551	1.676.608
Primes patronales pour assurances extralégales	622	406.847	365.699
Autres frais de personnel	623	1.204.100	806.382
Pensions de retraite et de survie	624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	4.092	314
Autres	641/8	68	
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	4,9	6,7
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	9.750	13.333
Frais pour la société	617	407.572	577.540

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754		
Autres			
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501		
Intérêts portés à l'actif	6502		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654		
Ecarts de conversion de devises	655		
Autres			
Frais bancaires		45.596	26.882

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

	Codes	Exercice
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	635.360
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	635.360
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	41.715
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	41.715
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
DNA		310.000

	Exercice
Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	

	Codes	Exercice
Sources de latences fiscales		
Latences actives	9141	
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
A la société (déductibles)	9145	1.578.689	1.217.226
Par la société	9146	1.388.535	1.019.055
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	1.415.115	1.167.365
Précompte mobilier	9148		82

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

	Codes	Exercice
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	

	Codes	Exercice
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice: 2.684.108

Garanties Locatives 32.089€ - Garanties de bonnes exécutions 2.652.019,13€

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice:

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Au 31 décembre 2023, la société présente un plan de pension de type "cotisations définies" souscrits auprès de compagnies d'assurances AG Insurance. En ce qui concerne le plan "cotisation définies", la société comptabilise via le compte de résultats les primes mensuelles payées à la compagnie d'assurance.

Mesures prises pour en couvrir la charge

Les allocations patronales et cotisations personnelles sont versées périodiquement à l'organisme en charge du financement des pensions. Selon la législation belge, l'employeur doit garantir un rendement minimal applicable tant aux allocations patronales qu'aux cotisations personnelles. A la date de clôture, la compagnie d'assurance nous a informé qu'il n' existe pas de sousfinancement des réserves acquises légales par rapport aux réserves mathématiques constituées. Cette méthode consiste à comparer par individu d'une part les réserves définies dans le plan de pension et disponibles sur les comptes/contrats individuels à la date de clôture et d'autre part la/les réserve(s) minimale(s) individuelle(s) calculée(s) à la date de clôture. La différence négative détermine le sous financement individuel à la date de clôture. Le sous financement total est la somme des sous
financement individuels.
En vertu de la loi, les cotisations versées par employeur/employé donnent droit à un rendement annuel minimum garanti de 3,25 %/3,75 % sur les réserves accumulées jusqu'au 31 Décembre 2015 et 1,75% sur les cotisations à partir du 1er janvier 2016. Le rendement minimum est garanti par l'employeur et selon les calculs de la compagnie d'assurance il n'y a pas de sous-financement au 31 décembre 2023.

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Code	Exercice
9220	

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice:

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice:

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice:

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES	Codes	Exercice	Exercice précédent
Immobilisations financières	(280/1)		
Participations	(280)		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291	6.856.801	6.239.725
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	6.856.801	6.239.725
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	203.855	338.365
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	203.855	338.365
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431	134.596	
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252		
Participations	9262		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

Exercice

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

En l'absence de critères permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise dans l'état XVIII bis

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

	Codes	Exercice
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

	Codes	Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	10.300
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	1.500
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

~~La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*~~

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)*

La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations*

~~La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)~~

~~La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*~~

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

Compagnies d'Entreprises CFE S.A.

Avenue Edmond Van Nieuwenhuyse 30

1160 Auderghem, Belgique

0400.464.795

Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus petit

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

ACKERMANS & VAN HAAREN

Begijnenvest 113

2000 Antwerpen, Belgique

0404616494

Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

Les comptes annules sont établis conformément aux dispositions de l'AR du 29 avril 2019 relatif aux comptes annuels des entreprises et portant exécution du Code des Sociétés et Associations. Les comptes annules donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise.Les montants relatifs à l'exercice sont comparables à ceux de l'exercice précédent. Les actifs et passifs sont évalués conformément à l'article 3:7 § 1er de l'AR du 29 avril 2019 selon l'hypothèse de la continuité de la société. Chaque composante du patrimoine est évalué séparément. Les amortissements, réductions de valeur et réévaluations sont spécifiques pour chaque élément d'actif auxquels ils se rapportent. Les provisions pour risques et charges sont individualisées. Les évaluations, amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges répondent aux exigences de prudences, sincérité et bonne foi.

1. Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont pris en charge directement dans l'exercice au cours duquel ils sont exposés.
Toutefois, en raison des engagements pris en matière de prépensions conventionnelles liées à des restructurations d'activité, du caractère exceptionnel de la dépense nettement circonscrite et relative à une modification substantielle de l'organisation de l'entreprise et de l'impact favorable et durable sur la rentabilité de l'entreprise, le conseil d'administration arrête les règles d'évaluation suivantes :
a) il est porté à l'actif du bilan, sous la rubrique "Frais de premier établissement", les engagements pris et restant à courir en matière de prépensions au profit du personnel de l'entreprise;
b) il est porté au passif du bilan, sous la rubrique "Provisions pour risques et charges", le montant des charges correspondant aux engagements pris et restant à courir dans le cadre de prépensions de membres de l'entreprise. Le montant initial des engagements pris sera revu annuellement en fonction du paiement des rentes ou de leur extinction. Le montant des "Frais de premier établissement" sera amorti en fonction des paiements faits pendant l'exercice.

2. Immobilisations incorporelles

Les acquisitions et les apports d'immobilisations incorporelles sont portés à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport. S'il apparaissait ultérieurement que la valeur de cet actif ait subi une dépréciation durable, une réduction de valeur appropriée serait actée.

3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires, ou à leur prix de revient, ou à leur valeur d'apport. Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire, aux taux fiscalement admis, sur base de la durée de vie probable. La première annuité d'amortissement de l'année comptable pendant laquelle les immobilisations ont été acquises ou constituées sera prise en considération prorata temporis.
Aucun amortissement ne sera acté durant l'année d'aliénation. Les frais accessoires sont amortis de la même manière et selon le même rythme que la valeur d'investissement ou de revient des immobilisations concernées.

4. Immobilisations financières

Les participations, actions et parts sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires exclus et compte tenu des montants restant éventuellement à libérer. A la fin de chaque exercice, une évaluation individuelle de chaque poste est effectuée, de manière à refléter, de façon aussi satisfaisante que possible, la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société concernée. Cette évaluation tient compte de la nature et des caractéristiques du titre. Elle peut être basée sur l'un ou l'autre des critères traditionnellement utilisés pour de telles appréciations ou bien sur la moyenne, pondérée de manière appropriée, de plusieurs d'entre eux. Lorsque cette évaluation fait apparaître, par rapport à la valeur comptable, une dépréciation durable, les titres font l'objet d'une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value observée. Une reprise de réduction de valeur est effectuée lorsqu'une plus-value durable est observée sur les titres qui auraient fait l'objet antérieurement d'une réduction de valeur. Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur prix d'acquisition. Elles font l'objet de réductions de valeur en cas de
moins-value ou de dépréciation durable.

5. Stocks

1. Les matières premières, les matières consommables, les fournitures, les marchandises et les terrains destinés à la revente sont portés à
l'actif, au plus bas du prix moyen pondéré d'acquisition et du prix du marché à la date de clôture de l'exercice.
2. Les chantiers sont comptabilisés comme un net par chantier des coûts encourus sur commandes en cours d'exécution, des résultats reconnus et des acomptes reçus sur commandes .Si ce montant est débiteur, il est enregistré en commandes en cours d'exécution. Si ce montant est créditeur, il est enregistré en acomptes reçus sur commandes.

Les résultats sont calculés de la manière suivante :
- les résultats sur les travaux en cours sont dégagés annuellement au prorata de leur avancement et compte tenu des perspectives prudentes de résultat en fin de chantier, ce aussi bien pour les chantiers en propre que pour ceux menés en association;
- l'avancement d'une affaire à un moment donné est déterminé en pourcentage par la comparaison entre les coûts totaux cumulés à une date donnée avec les coûts totaux calculés à la fin de l'affaire, et ce compris les coûts attribuables au contrat;
- le résultat constaté ainsi dans les comptes annuels correspond à un pourcentage d'avancement appliqué au résultat prévisionnel de cette affaire, si à la date de clôture, l'évaluation est fiable;
- les pertes futures sont provisionnées dans les comptes annuels, quel que soit le pourcentage d'achèvement des travaux;
- pour les travaux à l'étranger, les résultats ne sont pris en considération que si les rentrées correspondantes de devises sont réalisées dans des comptes bancaires en Belgique ou dans un pays ne comportant pas de risques de transférabilité. Etant donné la présentation nette par chantier, les mouvements dans les commandes en cours d'exécution et dans les acomptes reçus sur commandes sont comptabilisés en compte " variation des commandes en cours d'exécution" En comparaison avec l'exercice 2008, le changement de règle d'évaluation implique une reconnaissance des commandes en cours d'exécution et/ ou des acomptes reçus sur commandes, en position nette par chantier. En vue d'une meilleure comparabilité des comptes annuels, les montants comparatifs de l'exercice précédent ont été retraités.

6. Créances à plus d'un an et créances à un an au plus

Les créances sont comptabilisées à la valeur nominale ou à la valeur d'acquisition. Une réduction de valeur est opérée lorsque la valeur de

RÈGLES D'ÉVALUATION

réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable et à condition que la dépréciation soit durable dans le cas de créances à plus d'un an.

7. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les titres de placement sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires exclus. A la clôture de l'exercice, ils font l'objet d'une réduction de valeur, si la valeur estimée est inférieure à la valeur comptable. Les autres placements de trésorerie et les valeurs disponibles sont estimés comme les créances à un an au plus. Toutefois, les placements de trésorerie qui ne sont destinés à être réalisés qu'à moyen et long termes, ne font l'objet d'une réduction de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

8. Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nés au cours de l'exercice et des exercices antérieurs. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultats si elles sont devenues sans objet.

9. Dettes à plus d'un an et à un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

10. Comptabilisation des actifs et passifs en monnaies étrangères

Les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours publié par la Banque Nationale. Les différences de change sont prises en résultats. Les écarts de conversion sont traités conformément à l'avis n° 152 de la Commission des Normes Comptables (Bulletins n° 20 et 26).

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société: 111 209

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	115,5	101,3	14,2
Temps partiel	1002	21,1	12,8	8,3
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	131,9	111,3	20,6
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	187.719	165.351	22.368
Temps partiel	1012	26.729	16.115	10.614
Total	1013	214.448	181.466	32.982
Frais de personnel				
Temps plein	1021	8.420.560	7.503.863	916.697
Temps partiel	1022	1.328.653	830.748	497.905
Total	1023	9.749.213	8.334.611	1.414.602
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	187.192	156.961	30.231

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	114,0	96,5	17,5
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	184.454	156.146	28.308
Frais de personnel	1023	8.244.024	7.090.694	1.153.330
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	112	22	129,4
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	111	22	128,4
Contrat à durée déterminée	111	1		1,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	99	13	109,2
de niveau primaire	1200	58	6	62,7
de niveau secondaire	1201	24	3	26,2
de niveau supérieur non universitaire	1202	8	3	10,5
de niveau universitaire	1203	9	1	9,8
Femmes	121	13	9	20,2
de niveau primaire	1210	2		2,0
de niveau secondaire	1211	6	6	10,6
de niveau supérieur non universitaire	1212	4	3	6,6
de niveau universitaire	1213	1		1,0
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	48	14	59,3
Ouvriers	132	63	8	69,1
Autres	133	1		1,0

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150	4,9	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	9.750	
Frais pour la société	152	407.752	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	34	2	35,2
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	31	1	31,7
Contrat à durée déterminée	211	3	1	3,5
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			

SORTIES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	29	2	30,3
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	26	1	26,8
Contrat à durée déterminée	311	3	1	3,5
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340	1		1,0
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342	12		12,0
Autre motif	343	16	2	17,3
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	83	5811	6
Nombre d'heures de formation suivies	5802	2.685	5812	68
Coût net pour la société	5803	92.645	5813	2.707
dont coût brut directement lié aux formations	58031	89.902	58131	2.256
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	2.743	58132	451
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841	4	5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842	4.927	5852	
Coût net pour la société	5843	20.175	5853	

VMA be.Maintenance
SOCIETE ANONYME
Bd de l'Humanité 114 - B-1070 Bruxelles
BCE 0419.201.534 – RPM Bruxelles
(la "**Société**")

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT L'EXERCICE SOCIAL CLÔTURE LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à nos obligations légales et statutaires, nous vous présentons notre rapport de gestion concernant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2023 (l'"**Exercice**").

1. REMARQUE PRÉLIMINAIRE

Nous vous présentons pour approbation les comptes annuels concernant l'Exercice. Le bilan, le compte de résultats et l'annexe forment un ensemble et sont établis conformément aux schémas et prescriptions légales en vigueur, et donnent une image correcte et fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société au cours de l'Exercice (les "**Comptes Annuels**").

Les Comptes Annuels font état de la situation après affectations et prélèvements tels que proposés par le conseil d'administration ci-dessous. Dans la mesure où il incombe à l'assemblée générale de déterminer les affectations et prélèvements et où celle-ci n'a encore pris aucune décision à ce sujet, ces affectations et prélèvements ne sont nullement définitifs et sans préjudice d'une approbation ou d'un rejet par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

2. EXPOSE SUR L'EVOLUTION DES AFFAIRES, LES RESULTATS ET LA SITUATION DE LA SOCIETE, ET DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS ELLE EST CONFRONTEE (ARTICLE 3:6, §1, 1°, CSA)

2.1. Activités importantes au cours de l'Exercice

La Société exerce ses activités de maintenance d'installations techniques de façon délocalisée au départ de sièges d'exploitation régionaux situés à Anderlecht pour les contrats de Bruxelles, à Mechelen (Muizen) pour couvrir nos activités en Flandres et depuis Le Roeulx et Charleroi pour la Wallonie.

En 2023, la société a poursuivi sa croissance et affiche une progression de +18% pour atteindre un chiffre d'affaires à hauteur de 25,3Mio€.

2.2. Commentaires concernant le compte de résultats et le bilan de l'Exercice

Le compte de résultat pour l'Exercice fait apparaître un résultat comme suit :

- Bénéfice de l'Exercice clôturé :	€	1.435.380,07
- Bénéfice reporté de l'exercice précédent :	€	473.425,27
- Bénéfice à affecter :	€	1.908.805,34
Le bilan de l'Exercice se clôture par un total de	€	15.159.871,53

A la clôture de l'Exercice :

- le capital s'élève à 250.000 €; et
- les capitaux propres s'élèvent à 2.270.731,47 €.

2.3. Proposition d'affectation du résultat

La Société a clôturé l'Exercice par un bénéfice de l'exercice à affecter d'un montant de 1.963.980,34 €.

Nous proposons, à la lumière de ce qui précède, d'affecter le résultat comme suit :

– Bénéfice à distribuer :	€	1.350.000,00
– Bénéfice à reporter :	€	558.805,34

2.4. Principaux risques et incertitudes

Comme toute société, la Société est également exposée au risque lié notamment à l'exécution des projets, à l'encadrement et à la main d'œuvre, au droit social et droit du travail, à la sécurité des personnes, à la sécurité informatique. Compte tenu de la conjoncture actuelle et de l'inflation en particulier, la Société est particulièrement attentive au risque lié à la solvabilité de ses clients, fournisseurs et sous-traitants. Le conseil d'administration veille à l'analyse et à la gestion continues de ces différents risques et incertitudes.

3. EVÉNEMENTS IMPORTANTS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (ARTICLE 3:6, §1, 2°, CSA)

Depuis la clôture de l'Exercice, il ne s'est produit aucun événement important pouvant influencer de façon significative les résultats, la situation financière et le développement de la Société et les Comptes Annuels.

4. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE (ARTICLE 3:6, §1, 3°, CSA)

Durant l'Exercice, il n'y a pas eu de circonstances qui ont sensiblement influencé le développement de la Société, hormis l'indexation automatique des salaires des employés en juillet 2023.

5. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT (ARTICLE 3:6, §1, 4°, CSA)

La Société n'a pas développé d'activité en matière de recherche et de développement.

6. SUCCURSALES DE LA SOCIETE (ARTICLE 3:6, §1, 5°, CSA)

La Société n'a pas de succursale.

7. JUSTIFICATION DE L'APPLICATION DES REGLES COMPTABLES DE CONTINUITE (ARTICLE 3:6, §1, 6°, CSA)

Etant donné que le bilan ne fait pas apparaître de perte reportée et que le compte de résultats ne fait pas apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice, il n'est pas nécessaire de justifier de l'application des règles comptables de continuité.

8. USAGE D'INSTRUMENTS FINANCIERS (ARTICLE 3:6, §1, 8°, CSA)

La Société n'a, durant l'Exercice, pas fait usage d'instruments financiers significatifs pour l'appréciation de l'actif, du passif, de la position financière et du résultat de la Société.

9. INTÉRÊT OPPOSÉ DE NATURE PATRIMONIALE D'UN ADMINISTRATEUR (ARTICLE 7:96, §1ER, AL.2 CSA)

Au cours de l'Exercice, aucune décision n'a été prise, ni opération effectuée nécessitant l'application de l'article 7:96 CSA.

10. DÉCISIONS OU OPÉRATIONS CONCERNANT LES RELATIONS DE LA SOCIÉTÉ AVEC UNE PARTIE LIÉE (ARTICLE 7:97, §4/1, AL.4 CSA)

Au cours de l'Exercice, aucune décision n'a été prise, ni opération effectuée nécessitant l'application de l'article 7:97 CSA.

Nous vous demandons d'approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 ainsi que l'affectation du résultat. Nous vous serions obligés de bien vouloir nous accorder décharge, ainsi qu'au commissaire, pour l'exercice de notre mandat respectif au cours de l'Exercice.

Bruxelles, le 12 avril 2024

Pour le conseil d'administration,

Signé numériquement
par Nicolaus Nicolas
Marc
Date : 16/04/2024
12:20:46

Monsieur Nicolas Nicolaus
Administrateur

Signé numériquement
par Wynendaele Guy
Arthur I
Date : 23/04/2024
15:36:58

Monsieur Guy Wynendaele
Administrateur

Signé numériquement
par Hindryckx Marc
Frans R
Date : 16/04/2024
10:02:17

ID2ID SRL
Administrateur
Représentant permanent: Marc Hindryckx

Signé numériquement
par Wouters Joris
Date : 19/04/2024
11:09:13

Oolu SRL
Administrateur
Représentant permanent: Joris Wouters

Signé numériquement
par Vandenbauw
André Richard R
Date : 17/04/2024
14:31:59

Progesco SRL
Administrateur
Représentant permanent: André Vandenbauw

Signé numériquement
par Ducamp Thomas
Bernard G
Date : 17/04/2024
11:38:05

TRiE SRL
Administrateur
Représentant permanent: Thomas Ducamp

EY Bedrijfsrevisoren
EY Réviseurs d'Entreprises
Kouterveldstraat 7b bus 001
B - 1831 Diegem

Tel: +32 (0) 2 774 91 11
ey.com

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de VMA BE Maintenance SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Annuels de la société VMA BE Maintenance SA (« la Société »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 23 mars 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 3 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de VMA BE Maintenance SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 15.159.872 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 1.435.380.

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's") telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l' International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8 du Code des sociétés et des associations, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par le Code des sociétés et des associations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas connaissance d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.

Diegem, le 16 avril 2024

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

marnix van dooren

Digitally signed by marnix van dooren
DN: cn=marnix van dooren, email=marnix.van.dooren@be.ey.com
Date: 2024.04.16 09:42:07 +02'00'

Marnix Van Dooren *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

24MVD0136